

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 mars 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
François Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil au lieu d'enfouissement et Claude Thireau, chargé de projet pour la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3010-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté en y ajoutant :

- l'item 4** rapport 2003 de Aquatech société de gestion de l'eau inc.;
- l'item 12** communiqué de Service Sanitaire Denis Fortier de Beauce; correspondance de l'A.O.M.G.M.R.;
- l'item 13** sympathie à Madame Hélène Poirier;
prix payé au récupérateur en novembre et décembre 2003;
dossier prix Phoenix;
dossier déchetterie;
prolongement du réseau d'égout;

et en reportant à une prochaine assemblée :

- l'item 11** détecteur de gaz au système de traitement;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3011-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 26 février 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3012-04

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, copie d'un document intitulé « Renseignement financier abrégé au 31 décembre 2003 », lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier 2003 complet a été déposé à la direction générale de la Régie, et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Raymond Poulin, comptable agréé, représentant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présent à cette assemblée et qu'il fait la présentation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003 et qu'il autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer le dit rapport pour et au nom de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3013-04

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a remis à chacun des membres de ce conseil, copie de trois lettres relativement au mandat de vérification comptable confié par la Régie de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ;
- CONSIDÉRANT** que chaque membre présent déclare avoir pris connaissance du contenu de ces lettres et qu'il s'en déclare satisfait;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil se prononce en accord avec le contenu de ces lettres et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à les signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3014-04

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 25 mars 2004 une offre de service au montant de 3 400\$ plus taxes, pour la préparation des états financiers de l'année 2003;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004, lequel mandat s'élève à 3 400\$ plus taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3015-04

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2003 de la Régie s'est soldé par un surplus de 322 882\$;

CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant le surplus 2003.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Autorisations des dépenses en date du 25 mars 2004;
- Tonnage des matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités pour le mois de février 2004;
- Le tonnage des matières recyclables récupérées au moyen d'un bac de récupération et acheminées au centre de tri au cours de février 2004;
- Le rapport concernant l'exploitation du système de traitement des eaux de lixiviation ainsi que le rapport du suivi d'opération et d'entretien au cours de l'année 2003 déposé par la firme Aquatech société de gestion de l'eau inc. dont copie de ces rapports seront transmis à Madame Ruth Drouin à la direction générale du ministère de l'Environnement, de même que Monsieur Martin Lacombe du Groupe G.L.D. expert conseil.
- Le dossier de la candidature que la Régie a présenté au concours des Phoenix de l'environnement en mars 2003.
- Les prix payés au récupérateur par les recycleurs au cours des mois de novembre et décembre 2003.
- Copie d'une lettre datée du 5 mars 2004 de Collecte Sélective Québec, laquelle informait la Régie de la transmission de deux (2) chèques totalisant 9 749.30\$ dans le programme municipal pour l'implantation de la collecte sélective. Le solde à recevoir de Collecte Sélective Québec dans ce dossier est de 24 219.74\$ sur une subvention globale de 161 361.00\$.
- Copie de deux projets de règlements. Le premier sur la récupération et la valorisation de matières résiduelles «Compensation pour les services municipaux fournis» et le second concernant la «Récupération et la valorisation des huiles usées des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés» ont été reçus le 24 mars 2004. Copie de ces projets de règlements a été remis à chacun des membres présents lors de la présente assemblée.

RÉSOLUTION NO: 3016-04

CONSIDÉRANT que ce conseil a autorisé en date du 18 décembre 2003 par sa résolution no 2973-03, son secrétaire-trésorier a organiser la collecte des résidus domestiques dangereux pour le printemps 2004;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier est allé en appel d'offre sur invitation pour l'impression de la publicité pour cette dite collecte;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions sur invitation pour l'impression de cette publicité a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Imprimerie St-Georges Inc. le mandat de procéder à l'impression de la publicité selon son offre c'est-à-dire pour le montant de 539.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3017-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale organise pour le printemps 2004 une collecte de résidus domestiques dangereux;
- CONSIDÉRANT** que quatre entreprises ont été invitées à déposer une offre de service;
- CONSIDÉRANT** que seulement Clean Harbors Québec inc. a déposé une offre;
- CONSIDÉRANT** que l'offre de Clean Harbors Québec inc. est estimé à 25 850.00\$ plus taxes, si on compare les prix proposés avec le tonnage récupéré en 2003;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services de Clean Harbors Québec inc. soient retenus dans ce dossier pour l'année 2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3018-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a demandé des prix pour l'impression d'un guide de gestion des ressources;
- CONSIDÉRANT** que sept imprimeurs ont été invités à déposer une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** que Imprimerie Moderne de Beauce était le plus bas soumissionnaire avec un montant de 8 450.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** que pour accélérer ce dossier, le président, Monsieur Lionel Bisson et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte ont accepté les soumissions et ont donné mandat à Imprimerie Moderne de Beauce Inc. de procéder à l'impression;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par le président et le secrétaire-trésorier à l'effet d'accorder à Imprimerie Moderne de Beauce Inc. le mandat d'impression du guide de gestion des ressources pour un montant de 8 450.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3019-04

CONSIDÉRANT que Madame Lisette Rodrigue, secrétaire à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud est présentement en arrêt de travail pour maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Madame Suzie Gilbert pour une période de deux jours;

CONSIDÉRANT que Madame Gilbert n'a pu rester étant donné qu'elle recherche un emploi à temps plein, de façon permanente;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil entérine la décision du secrétaire-trésorier dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3020-04

CONSIDÉRANT que Madame Lisette Rodrigue, secrétaire à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud est présentement en congé maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte a embauché Madame Josée Larivière, domiciliée au 1471, 8^e rue, St-Côme-Linière, pour remplacer Madame Rodrigue et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que le salaire établi à être payé à Madame Larivière est de 14.00\$ l'heure plus 7.3% et ce selon la politique de travail des employés de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil entérine la décision prise et accepte d'embaucher Madame Josée Larivière tel que stipulé dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3021-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a embauchée Monsieur Claude Thireau pour effectuer la confection du plan de gestion de matière résiduelle sur le territoire de la M.R.C. Beauce Sartigan;

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Thireau est réalisé dans une proportion de 95% et plus;

CONSIDÉRANT que Monsieur Thireau a la possibilité de remplacer un enseignant à la Commission scolaire Chaudière Etchemin pour une durée de un mois et demi environ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Monsieur Claude Thireau un congé sans solde tel que demandé dans sa lettre datée du jeudi 25 mars 2004 et que Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à accorder des congés sans solde à Monsieur Thireau en autant que le mandat qu'on lui avait confié soit également exécuté dans le temps requis.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3022-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques no C400141 à C400210 inclusivement, de même que les chèques C240058 à C240088 inclusivement pour un déboursé total de 126 689.59\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3023-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Madame Hélène Poirier, mairesse de St-Honoré de Shenley ainsi qu'aux membres de sa famille, ces plus sincères condoléances suite au décès de Madame Christine Boucher, fille de Madame Poirier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3024-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a l'intention de construire au cours de l'année 2004 ses bureaux de même qu'une déchetterie à son lieu d'enfouissement;
- CONSIDÉRANT** qu'il y aurait lieu pour la Régie de prolonger d'environ 300 mètres le réseau d'égout afin de pouvoir desservir ces deux immeubles;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, Monsieur Rosaire Paquet, contremaître ainsi que Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil soient autorisés à entreprendre des démarches pour procéder aux dits prolongements du réseau d'égout et que les dépenses occasionnées soient défrayées par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3025-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a l'intention de construire ses bureaux de même qu'une déchetterie à l'entrée du lieu d'enfouissement à St-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** que lors de la présente assemblée, les plans des deux immeubles ont été présentés aux membres de ce conseil pour approbation et discussion;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, de même que Monsieur Lionel Bisson, président à informer les architectes dans ce dossier que ce conseil est d'accord pour procéder à un appel d'offre public dans ce dossier avec les modifications discutés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

La Régie Intermunicipale a reçue un communiqué daté du 23 mars 2004 de la part de Monsieur Denis Fortier, président de Service Sanitaire D.F. de Beauce, avisant que les camions ordinairement affectés à la collecte des ordures ménagères sont aussi utilisés lors de la collecte des matières recyclables. Qu'il s'agit d'une situation temporaire durant la période du dégel seulement. Et notez que les collectes de déchets et celles de matières recyclables sont toujours effectuées séparément.

Résolution no : 04-5 de la municipalité de St-Evariste de Forsyth adoptée le 1 mars 2004, laquelle demande à la Régie de ne plus transmettre

directement à la municipalité les procès-verbaux où autres documents interpellant et la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et la municipalité de St-Evariste de Forsyth mais de les remettre au représentant de cette municipalité au conseil de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 3026-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h10.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE